

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT

## Ville de Pont-l'Évêque

**Avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public par suite d'une manifestation d'intérêt spontanée en application de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).**

### Nom de l'organisme :

La Ville de Pont-l'Évêque, ayant pour adresse 58 rue Saint-Michel, 14130 Pont-l'Évêque, immatriculée sous le SIREN 20008637900019

### Objet du présent avis :

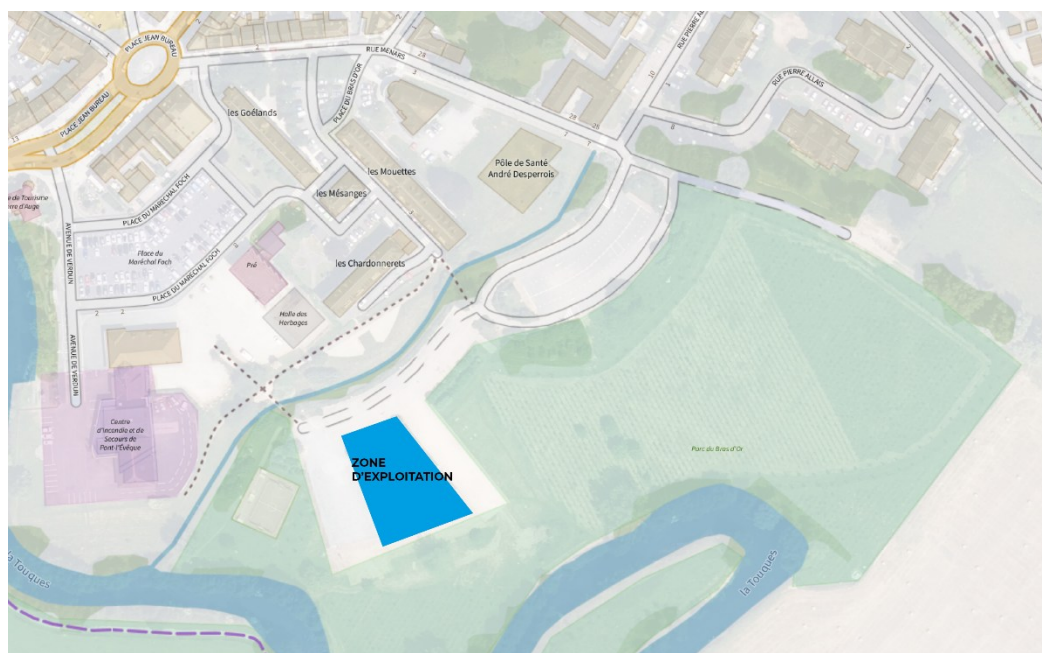
Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Commune de Pont-l'Évêque a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'exercice d'une activité économique, à savoir **l'implantation d'une activité de jeux gonflables pour enfants accompagnée d'une offre de snack-bar.**

La Commune de Pont-l'Évêque est alors susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné. La Commune de Pont-l'Évêque publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

### Caractéristiques principales du projet :

**Implantation d'une activité de jeux gonflables pour enfants accompagnée d'une offre de snack-bar** de 1000 m<sup>2</sup> pour une période allant du 13 juillet au 31 août 2026

### Description des lieux concernés :



L'occupation envisagée serait située à l'ouest du parc du bras d'or

### **Caractéristiques principales de la future convention :**

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, temporaire, précaire et révocable.

La convention d'occupation sera établie pour une durée de 1 ans.

En contrepartie de cette autorisation, l'occupant sera assujéti au versement d'une redevance.

### **Modalités de remise d'éventuelles manifestations d'intérêt :**

Tout porteur de projet concurrent intéressé par l'occupation de tout ou partie des lieux susvisés, devra se manifester auprès de la Commune de Pont-l'Évêque, 58 rue Saint-Michel, 14130 Pont-l'Évêque par courrier recommandé avec accusé de réception ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante [contact@pontleveque.fr](mailto:contact@pontleveque.fr).

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- L'opérateur.trice intéressé.e et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, ...),
- Le projet d'exploitation de la dépendance du domaine public,
- Tout élément complémentaire que l'opérateur.trice intéressé.e jugerait pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

Dans l'hypothèse où, des porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public sera organisée en application de l'article L.2122-1-1 du CG3P.

### **Date limite de manifestation des intérêts concurrents :**

Date limite de remise de la manifestation d'intérêt concurrent : 1<sup>er</sup> juillet 2026